

VALORISATION DE LA BIODIVERSITE DE LA FORET COMMUNAUTAIRE D'ALIBI

PPI

PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES DU FFEM

Pays	Togo
Bénéficiaire	Action Environnementale pour le Développement Durable (AE2D)
Montant total du projet	60 450 €
Montant de la subvention FFEM	38 000 € (63%)
Autres partenaires financiers	AE2D (16 420 €), populations locales (6 030 €)
Durée du projet	2 ans
Signature de la convention	23 juillet 2010

Contexte

Depuis trois ans, l'**ONG togolaise AE2D** travaille au côté des populations d'Alibi sur la question de la conservation de la forêt communautaire d'Alibi, située à l'Est du Togo, à la frontière avec le Bénin.

D'une superficie estimée à 3.000 hectares, cette forêt communautaire est sujette à plusieurs formes de **pressions anthropiques** dont les plus importantes sont l'**avancée du front agricole**, le **braconnage** et le **pastoralisme**.

L'ONG propose à travers ce projet d'intervenir sur la forêt communautaire d'Alibi. Grâce à ses activités au cours des trois dernières années, l'ONG a obtenu la **rétrocession** d'une zone de 1.000 hectares de la forêt classée d'Abdoulaye aux populations du canton d'Alibi. 6 000 personnes réparties au sein de quatre villages sont concernées par cette rétrocession.

Objectifs

Le projet vise à **conserver les ressources de la forêt** tout en contribuant au **développement des habitants**.

Trois **objectifs spécifiques** sont visés par ce projet :

- **Renforcer les capacités** au niveau local pour une gestion durable des ressources de la forêt communautaire d'Alibi,
- **Sécuriser et restaurer la biodiversité** de la forêt communautaire d'Alibi,
- **Développer des activités** génératrices de revenus liées à la valorisation des ressources naturelles en faveur des femmes.

Déroulement et impacts

Les **principales activités du projet ont été identifiées** avec les populations locales :

- la sensibilisation, la formation et l'organisation des populations locales,
- l'élaboration de façon participative d'un plan simplifié d'aménagement et de gestion de la forêt communautaire,
- la délimitation des limites de la forêt par une plantation périmétrale et par la matérialisation des limites par des bornes,
- l'implantation de panneaux et de signalisation aux entrées de la forêt,
- le développement d'activités liées à la valorisation du karité sous forme d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes.

A l'issue du projet, les objectifs sont que 50 chasseurs connaissent la réglementation en vigueur en matière de chasse et soient mieux organisés. Trois Comités Villageois de Gestion Participative de la Forêt appliqueront les règles de gestion des ressources de la FCA.

Des rapports d'études socio-économiques et des inventaires forestiers et fauniques seront disponibles et le plan d'aménagement et de gestion de la FCA aura été élaboré. Deux petites entreprises de beurre de karité gérées par des groupements féminins auront été développées et des bornes, une bande de plantations et des panneaux signalétiques délimiteront les limites de la forêt communautaire sur 10 kms.

Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

M. Oyétoundé DJIWA

oyedjiwa@hotmail.fr

oyedjiwa@yahoo.com